

Déclaration liminaire du CSE du 24 mars

Ce Conseil Supérieur de l'Education s'ouvre dans un contexte de crise sociale et politique. Le choix du gouvernement de passer en force sa réforme des retraites a mis le feu au poudre. Après huit journées de mobilisation dont certaines ont réuni plus de 3 millions de manifestant·es, l'utilisation du 49.3 est un aveu de faiblesse : impopulaire dans l'opinion, rejetée par les travailleuses et travailleurs, combattue dans la rue, cette réforme est minoritaire à l'Assemblée aussi. SUD éducation dénonce ce coup de force autoritaire, antisocial et antidémocratique et exige le retrait immédiat de la réforme des retraites.

Les personnels de l'Education nationale sont pleinement engagés dans ce mouvement social et subissent une répression intolérable. Des nombreuses et nombreux syndicalistes ont été arrêté·es alors qu'elles et ils usaient de leur droit à manifester contre le 49.3. De même, le gouvernement bafoue le droit des lycéen·nes et des étudiant·es à se mobiliser en les réprimant violemment. Leur colère est légitime et elle doit pouvoir s'exprimer sur leurs lieux d'étude. Les gardes à vue et les violences policières : usage de gaz lacrymogènes, matraquages, arrestations... que subissent les lycéen·nes, étudiant·es et apprenti·es sont inacceptables. Des jeunes, femmes et personnes LGBTQIA+, dénoncent des violences sexuelles et sexistes lors d'interventions policières.

La criminalisation de l'expression des lycéen·nes, étudiant·es et apprenti·es par l'intervention systématique et violente des forces de l'ordre aux abords et dans les établissements scolaires doit cesser.

Le gouvernement ne semble visiblement envisager la jeunesse que soumise et caporalisée par le SNU.

Les épreuves de spécialité ne se sont pas "bien passées" comme l'affirment les services du ministère. Le passage des épreuves de spécialité pour la première fois en mars a été la source de nombreux dysfonctionnements et de stress pour les élèves, aggravés par la fuite de sujets. Le décès tragique, et (l'enquête doit le déterminer) possiblement évitable d'un élève en plein examen à Lille n'est pas un fait divers : tout, dans la relation qu'en fait la presse, indique que les dysfonctionnements sont patents. En particulier, l'attitude du chef d'établissement, si elle est avérée, est indigne, et jette une lumière crue sur la pression exercée par le ministère sur les établissements pour assurer le passage des épreuves en mars. SUD éducation revendique un retour à une épreuve nationale terminale en

La manière dont le gouvernement passe en force est à l'image de la méthode employée dans notre Ministère. Il ne suffit pas de recevoir les organisations syndicales pour considérer qu'une concertation a eu lieu. Les organisations syndicales dénoncent unanimement le Pacte et pourtant

le ministère s'entête dans un projet incompréhensible à base de demi-pacte et tiers de pacte, de super-pacte. Les organisations syndicales dénoncent unanimement les évaluations nationales pourtant le ministère décide de manière unilatérale de les généraliser en CM1 et en 4^e. Il en est de même aujourd'hui pour la suppression de la technologie en classe de 6^e.

Le chantier concernant la mixité sociale qui doit s'ouvrir prochainement nous inquiète tout particulièrement. Alors que nous faisons le constat d'une éducation prioritaire mise à mal, nous craignons que la mixité sociale ne soit qu'une vitrine pour cacher l'absence de moyens pour atteindre une vraie égalité sociale.

Enfin SUD éducation alerte le ministère sur l'état de l'école inclusive. Le dernier rapport de la Cour des comptes montre les carences du ministère dans ses missions de scolarisation et d'inclusion des élèves allophones. Un·e jeune collégien·ne sur dix attend plus de 6 mois entre l'évaluation en Casnav et leur scolarisation. C'est le cas d'un·e jeune lycéen·ne sur cinq.

L'absence de moyens et de formation génère de la souffrance chez les personnels et les élèves. Il faut d'urgence créer un vrai statut de la Fonction publique pour les AESH, baisser le nombre d'élèves par classe pour permettre l'inclusion et assurer la double inscriptions des élèves dans le dispositif d'inclusion et dans la classe d'inclusion. L'école doit garantir l'égalité d'accès à un service public d'éducation inclusif, qu'importe leur handicap, leur origine ou leurs difficultés sociales et/ou scolaires. Voilà l'école que nous voulons construire.